AR Prefecture

005-200034502-20210120-2021_003-DE
Reçu le 21/01/2021
Publié le 21/01/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 20 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt du mois de janvier à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 15 janvier 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 17
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, , Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Béatrice CLARY, Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à Emilie DROUHOT.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ADHESION AU PROGRAMME PETITE VILLE DE DEMAIN

Monsieur Le Maire

Présente le programme Petite Ville de Demain, lancé par l'Etat qui vise à accompagner les projets de revitalisation des petites villes ainsi que les territoires alentours.
Le Programme Petite Ville de Demain s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et pouvant montrer des signes de fragilité. Il s'inscrit dans le cadre de l'agenda rural et le plan de relance national. Déployé sur une durée de six ans, il est doté de 3 milliards d'euros. Porté par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (MCTRCT) et piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ce programme est organisé en trois piliers d'interventions :

- Soutien en ingénierie : pour permettre aux communes de maîtriser et de piloter efficacement et durablement leur projet global de revitalisation (par exemple cofinancement du poste de chef de projet jusqu'à 75%) et l'apport d'expertises externes ;
- Financements sur des mesures thématiques ciblées : des outils par secteur Commerce, habitat, Economie locale, Mobilité douce.
- Accès à un réseau de professionnels à travers la création du « Club Petites villes de demain » pour favoriser l'échange d'expérience des acteurs du programme.

Rappelle que la Préfecture des Hautes Alpes a identifié 10 communes dont Saint-Bonnet-en-Champsaur sur le territoire de la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar.

Rappelle que le programme implique pour les collectivités bénéficiaires de rédiger un conventionnement et de mettre en place une gouvernance. L'entrée dans ce programme sera formalisée par une convention d'adhésion pour une durée de 18 mois afin de finaliser le projet du territoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20210120-2021_003-DE
Reçu le 21/01/2021
Publié le 21/01/2021

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Charger** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette adhésion.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**18**
Membres présents :	**17**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**1**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le : 21 JAN. 2021
Affiché ou publié le : 21 JAN. 2021

Ainsi fait et délibéré le 20 janvier 2021

Pour copie conforme
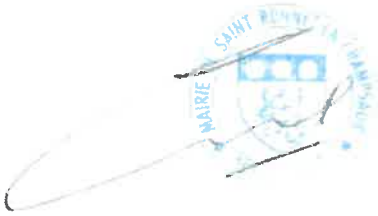
Le Maire,
Laurent DAUMARK